

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

#### **Création de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A. et approbation de ses statuts.**

Dans le cadre des investissements structurants engagés afin de positionner le Bénin comme une destination touristique de premier plan en Afrique et dans le monde, un accent particulier a été mis sur le développement d'une offre hôtelière de standing international de même que l'amélioration des capacités d'accueil.

A cet effet, le projet de construction d'un complexe hôtelier de référence au sein de la Marina de Ouidah a été entrepris. Il comprendra un hôtel de catégorie quatre étoiles d'une capacité de 130 chambres, deux restaurants, un bar, un café et une piscine.

En vue de préparer dans les meilleures conditions sa mise en service prévue pour 2026, le Gouvernement a décidé de créer la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique dont les principales activités seront :

- la définition et le suivi des objectifs d'exploitation ainsi que l'identification des leviers de développement et d'attractivité ;
- la gestion des aspects techniques, commerciaux et administratifs liés à l'exploitation ;
- la définition des cahiers des charges d'exploitation et le suivi de la performance des opérateurs ;
- la structuration et le suivi de la gestion locative (recherche de partenaires, contractualisation, estimation de la valeur locative et révision des loyers, recouvrement, etc.) ;
- la gestion de l'entretien et des réparations des biens mis en location ;

- la gestion contractuelle des partenaires intervenant dans le complexe hôtelier (portage de contrats de travail et de services).

Le Conseil y a marqué son accord et adopté par la même occasion, les statuts de ladite société.

Au titre d'autres mesures normatives, figurent les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême et de la loi n° 2022-06 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des arts et de la culture ainsi que de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

## **II- Communications.**

### **II-1. Indemnisation des personnes affectées par le projet de construction du nouveau port de pêche de Cotonou.**

Ce projet consiste à reconstruire sur un domaine de 8ha39a97ca sis au quartier Xwlacodji, des installations modernes de pêche artisanale et semi-industrielle intégrant la transformation des produits de pêche. Ces investissements visent la création et le développement d'un pôle de commercialisation des produits de mer dans cette zone.

Sa réalisation sur cet espace impacte des propriétés privées se trouvant dans son emprise. Aussi, à l'issue de l'évaluation qui en a été faite, le Conseil a-t-il autorisé qu'il soit procédé à l'indemnisation des personnes affectées.

### **II-2. Contractualisation avec le groupe Hilton Worldwide Manage Limited pour des missions d'assistance technique hôtelière et de gestion de l'Hôtel Hilton Cotonou.**

Pour rappel, le Conseil des Ministres avait déjà autorisé, en sa séance du 11 septembre 2024, les travaux de rénovation dudit hôtel situé au cœur de la ville de Cotonou, près de l'Esplanade de l'Amazone et en bordure de l'océan.

Le présent partenariat avec ce groupe induira notamment :

- l'augmentation de la capacité d'accueil en offre de haut standing, avec environ deux cent (200) chambres ;
- le renforcement de l'attractivité du Bénin pour l'organisation de conférences internationales, grâce aux salles de réunion modernes et au business center de l'hôtel ;
- la captation d'une clientèle internationale ayant une préférence pour le groupe Hilton ;
- la création de plusieurs centaines d'emplois directs et autant dans les secteurs connexes.

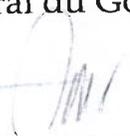
Les ministres concernés accompliront les diligences nécessaires à la formalisation du partenariat et veilleront à sa bonne exécution.

### III- Mesures individuelles.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Contrôleur général de Police **Brice Kokou ALLOWANOU** est nommé Directeur général de la Police républicaine.



Fait à Cotonou, le 5 février 2025,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,

  
Edouard OUIIN-OURO.